

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

ASSEMBLEES, AFFAIRES JURIDIQUES – LIEUX DE REUNION DES CONSEILS D'AGGLOMERATION

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémie ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C13-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

ASSEMBLEES, AFFAIRES JURIDIQUES – LIEUX DE REUNION DES CONSEILS D'AGGLOMERATION

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération du Niortais par fusion entre la Communauté d'Agglomération de Niort et la Communauté de Communes de Plaine de Courance avec extension à la commune de Germond Rouvre,

Vu l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivité Territoriales selon lequel « l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres »,

Considérant que l'EPCI emporte nécessité d'une nouvelle délibération pour désigner les salles dans lesquelles l'assemblée délibérante pourra délibérer,

Il est proposé de soumettre la liste suivante des salles dans lesquelles pourront se dérouler les Conseils d'Agglomération :

- L'Espace Tartalin à Aiffres,
- La salle des Fêtes de Beauvoir sur Niort,
- La salle des Fêtes de Chauray,
- La salle des Fêtes de Coulon,
- La salle La Baratte d'Echiré,
- La salle des Fêtes d'Epannes,
- La salle polyvalente de Fors,
- La salle La Chabotte de Frontenay-Rohan-Rohan,
- La salle polyvalente de Magné,
- La salle des Fêtes de Mauzé-Sur-le-Mignon,
- Le Centre de Rencontre de Noron à Niort,
- La salle du Château de la Voûte de Prahecq
- La salle des Fêtes de Saint-Hilaire-la-Palud,
- La salle polyvalente de Saint-Rémy,
- La salle polyvalente de l'Espace des Moulins de Saint-Symphorien,
- La salle des Fêtes de Vallans
- La salle des Fêtes de Villiers-en-Plaine,
- La salle polyvalente de Vouillé.
- Le siège social de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Par ailleurs il est précisé que les salles des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Niortais, sont mises à disposition de l'EPCI, à titre gratuit, le temps de la séance du conseil d'agglomération.

La commune se charge d'installer le mobilier nécessaire à l'organisation de la réunion.

Accusé de réception en préfecture
0762000419-2020-1707-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Désigner les salles mentionnées dans la liste ci-dessus comme lieux de réunions des conseils d'agglomération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C13-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020